

◆ L'adhérent ◆

Nom Prénom

Date de naissance Age

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Mail

Taille de vêtement :

Cochez	Cours	Jours	Hoaires
	6 - 8 ans	Mercredi	18h30 - 19h30
	9 - 12 ans	Mardi	18h30 - 19h30
	13 - 16 ans	Mardi	19h30 - 20h30
	Street Jazz 17 ans et +	Mercredi	19h30 - 20h30
	Dancehall 17 ans et +	Lundi	20h30 - 21h30
	Girly 18 ans et +	Mercredi	20h30 - 21h30
	Mam's	Mardi	20h30 - 21h30
	Compagnie (sur sélection)	Jeudi	19h30 - 21h30

☐ Je souhaite faire un essai.

◆ Personne à prévenir en cas d'urgence ◆

Nom Prénom

Téléphone

Nom Prénom

Téléphone

● Si l'adhérent est mineur ●

Responsable légal

☐ Mère ☐ Père ☐ Tuteur / Tutrice ☐ Autre :

Nom Prénom

Téléphone Mail

☐ Je souhaite intégrer le groupe WhatsApp de mon enfant en tant que représentant légal.

2eme Responsable légal (optionnel)

☐ Mère ☐ Père ☐ Tuteur / Tutrice ☐ Autre :

Nom Prénom

Téléphone Mail

☐ Je souhaite intégrer le groupe WhatsApp de mon enfant en tant que représentant légal.

Je soussigné(e), autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) mon enfant à quitter seul(e) les lieux à la fin du cours.

En cas d'autorisation de sortie autonome, je reconnais que l'organisme n'est plus responsable de mon enfant une fois qu'il a quitté les lieux à la fin du cours. Je m'engage à informer l'organisme de toute modification concernant cette autorisation.

● Droit à l'image ●

Nom du responsable légal (si mineur) :

Nom de l'adhérent :

1. Captation et diffusion à destination des familles

L'association Hexa'Dance réalise des photos et vidéos lors des activités (spectacles, évènements, etc.) afin de permettre aux familles d'accéder aux souvenirs de leurs enfants ou de vous même. Ces contenus peuvent être partagés sur des plateformes privées ou semi-privées (ex : groupe Whatsapp fermé, lien privé, etc.).

- ☐ Oui, j'autorise la captation et la diffusion à destination des familles
- ☐ Non, je n'autorise pas la captation et la diffusion à destination des familles

2. Utilisation pour la communication publique de l'association

L'association Hexa'Dance souhaite également valoriser ses activités en diffusant certaines images sur ses supports de communication publics :

- Site internet de l'association
- Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.)

Cette diffusion se fera dans le respect de la vie privée, sans atteinte à la dignité ou à l'intégrité de l'image, et sans usage commercial.

- ☐ Oui, j'autorise la diffusion sur les supports de communication publique
- ☐ Non, je n'autorise pas la diffusion sur les supports de communication publique

◆ Activités physiques et sportives - Décharges de responsabilités ◆

Je soussigné(e),, responsable légal de, atteste avoir pris connaissance des risques inhérents à la pratique d'activités physiques et sportives. Je confirme que la personne inscrite est en bonne santé et que son état de santé a été jugé compatible avec les activités proposées par l'association Hexa'Dance, après consultation médicale.

En conséquence, je dégage l'association Hexa'Dance de toute responsabilité en cas de problème de santé survenant dans le cadre de ces activités.

Validité : La présente décharge reste valable tant que la personne concernée participe aux activités physiques et sportives organisées par l'association.

◆ Règlement intérieur ◆

Association Loi 1901 – École de danses urbaines

Hexa'Dance propose des cours de danses urbaines, Dancehall et Street Jazz.

L'inscription à l'association implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

1. Inscription

Les inscriptions sont ouvertes de septembre à décembre pour la saison en cours dans la limite des places disponibles.

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- Le formulaire d'inscription complété et signé ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile ;
- Le règlement de la cotisation.

L'inscription se fait à l'année, de septembre à fin juin.

Un cours d'essai gratuit est proposé. Après celui-ci, toute inscription confirmée devient définitive. **En cas de non-inscription, les cours suivants seront facturés 10 € la séance.**

2. Tarifs et paiement

- 1 cours/semaine : 80 € / an
- 2 cours/semaine : 150 € / an
- Cours à l'unité : 10 €
- 3 cours/semaine : 210 € / an
- Compagnie : 100 € / an
- **Frais de dossier (nouveaux adhérents) : 5 €**

Moyens de paiement : Chèques, Espèces, Carte Bancaire.

Le paiement peut être effectué en une fois ou en plusieurs échéances (jusqu'à 4 fois sans frais).

Tout retard de paiement pourra entraîner la suspension de l'accès aux cours jusqu'à régularisation.

3. Organisation des cours

Les cours se déroulent de septembre à fin juin, hors vacances scolaires et jours fériés.

Lieu :

Complexe Omnisport – Salle escalade

4 rue de Douai, 62138 Auchy-les-Mines

Hexa'Dance se réserve le droit de modifier ou supprimer un créneau si l'effectif minimum n'est pas atteint.

4. Règles de vie et comportement

Chaque adhérent s'engage à respecter :

- Les professeurs, bénévoles et autres danseurs ;
- Les consignes de sécurité et les locaux ;
- Le bon déroulement des cours.

Sont interdits :

- L'utilisation du téléphone pendant les cours ;
- La consommation de nourriture, alcool ou substances interdites ;
- Les comportements perturbateurs.

Hexa'Dance décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

5. Tenue et assiduité

Les adhérents doivent prévoir :

- Une tenue adaptée à la pratique de la danse ;
- Des baskets propres réservées à la salle ;
- Une bouteille d'eau.

La présence régulière aux cours est demandée. Toute absence doit être signalée au professeur ou à l'association.

Pour les mineurs, les responsables légaux doivent s'assurer de la présence du professeur et récupérer leur enfant à la fin du cours.

6. Spectacles

La participation aux spectacles et événements organisés par Hexa'Dance est facultative.

Les répétitions liées aux spectacles font partie intégrante de la préparation. Une absence aux répétitions obligatoires pourra entraîner la non-participation au spectacle.

7. Remboursement et assurance

Toute année commencée est due. Les absences personnelles ne donnent pas lieu à un remboursement.

Un remboursement peut être étudié uniquement en cas d'arrêt médical prolongé ou de déménagement important, sur présentation de justificatifs.

Chaque adhérent doit disposer d'une assurance responsabilité civile.

◆ Règlement intérieur ◆

8. Données et communication

Les informations recueillies lors de l'inscription sont utilisées uniquement pour la gestion de l'association.

Les adhérents acceptent de recevoir les informations liées à la vie de l'association par email, SMS ou WhatsApp.

Ce document constitue un condensé du règlement intérieur complet d'Hexa'Dance

(<https://hexadance.fr/reglement>). L'adhésion à l'association implique l'acceptation de l'ensemble des règles qui y sont mentionnées

◆ Document à fournir ◆

- Assurance (scolaire ou habitation responsabilité civile)
- Paiement complet
- Dossier d'inscription

Je soussigné(e),, déclare avoir pris connaissance des éléments suivants :

- Les informations relatives au droit à l'image
- Le règlement intérieur de l'association
- L'autorisation de sortie en cas d'adhérent mineur
- La décharge de responsabilité liée à la pratique d'activités physiques ou sportives

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans ce dossier d'inscription sont exacts et complets.

Fait à

Le

Lu et approuvé,

Signature :

Partie réservé à Hexa'dance

Chèque (4 maximum à l'ordre de Hexa'Dance)

1- Septembre :€

2- Octobre :€

3- Novembre :€

4- Décembre :€

Paiement especes :€

Paiement CB :€

Paiement en ligne :€

Fait le :